

Procès verbal de la réunion du Conseil Municipal du 31 octobre 2018

Le Conseil municipal de la Commune de SAINT-CLAUD s'est réuni le mercredi 31 octobre 2018 à 20h00 dans la petite salle annexe en face de la mairie sous la présidence de Monsieur BAUDET Joël, Maire.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du PV du 20 septembre 2018 ;
- Enquête publique projet éolien sur la commune de Cellefrouin ;
- Souscription à l'ATD16 pour l'accompagnement à la mise en œuvre du Règlement Général de Protection des données RGPD.
- Composition des commissions de contrôle – listes Electorales ;
- Tarifs 2019;
- Convention de mise à disposition du Tiers-Lieu ;
- Remboursement intervention désinsectiseur (Frelons asiatiques);
- Questions diverses;

Présents : Mmes DERRAS Michèle, TABEAUD Laurence, O'SULLIVAN Sylvie,
MM. BAUDET Joël, DUBUISSON Pascal, FRETILLERE Thierry, GILLARDEAU Michael,
GODINEAU Thomas,

Absents excusés : Mmes JOLY Paulette TIJOU Mathilde, PINET Laurence, BRISARD Sylviane
MM. RYCKEBUS Thierry, DUCHAMBON Sébastien, DUCOURET Philippe

Pouvoirs : Mme JOLY Paulette à M. BAUDET Joël
Mme BRISARD Sylviane à M. DUBUISSON Pascal

Madame DERRAS Michèle a été désignée secrétaire de séance.

I. Approbation du compte rendu de la séance du 20 septembre 2018

M. le Maire présente le compte rendu de la séance précédente du 20 septembre 2018, dont un exemplaire a été transmis à tous les membres du Conseil Municipal, et demande à l'Assemblée si des observations sont à formuler.

Aucune observation
Adopté à l'unanimité

II. Enquête Publique – Projet Eolien sur la commune de CELLEFROUIN

M. le Maire expose que la SAS Parc Eolien de Cellefrouin demande l'autorisation de construire et d'exploiter un parc éolien sur la commune de Cellefrouin. Celui-ci serait composé de 4 aérogénérateurs et de 2 postes de livraison. Une enquête publique d'une durée de 33 jours s'est déroulée à la mairie de Cellefrouin, du 20 septembre au 22 octobre. Une partie du territoire de la commune de St Claud étant comprise dans le périmètre des 6 km, un affichage informant du déroulement de cette enquête a été effectué à la mairie de St Claud.

Par ailleurs, il est demandé au conseil municipal de donner son avis sur cette demande, au plus tard quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête par le commissaire enquêteur.

Monsieur le Maire présente les plans et cartes du projet afin que chacun puisse situer ce dernier à proximité du village de « les Pradellières » de l'autre côté de la D 739. Il ajoute que l'association Sonnette d'Alarme a présenté une pétition avec 717 signatures contre le projet dont 269 habitants de Cellefrouin sachant que la commune compte 570 habitants.

Il précise qu'il ne donnera pas de consignes de vote et demande à chaque conseiller de se prononcer.

Le Conseil Municipal, sur la demande d'autorisation environnementale unique présentée par la SAS Parc éolien de Cellefrouin pour la construction et l'exploitation du parc éolien composé de 4 aérogénérateurs et de 2 postes de livraison vote :

| | | |
|-----------------|-------------------|-----------------------|
| Pour : 3 | Contre : 1 | Abstention : 6 |
|-----------------|-------------------|-----------------------|

III. Souscription à l'option de l'ATD16 pour l'accompagnement à la mise en œuvre du Règlement Général de Protection des données RGPD.

Monsieur le Maire expose que compte tenu du règlement (UE) 2106/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel (RPDG) du 27 avril 2016, la commune doit mettre en œuvre son règlement général de protection des données.

Il ajoute que l'agence technique départementale propose une nouvelle mission optionnelle aux communes pour l'«Accompagnement à la mise en œuvre du Règlement Général de Protection des Données [RGPD]».

Cette dernière inclue notamment

- La mise à disposition d'un délégué à la protection des données (DPO)
- La mise en conformité pluriannuelle de la collectivité au règlement RGPD :
 - o l'inventaire des traitements de l'organisation
 - o l'identification des données personnelles traitées
 - o la réalisation d'Etudes d'Impact sur la Vie Privée
 - o la proposition d'un plan d'action
 - o la rédaction des registres de traitements
- La sensibilisation des élus et des agents,
- Le rendu de préconisations propres à la sécurité juridique (pré-RGS)
- L'accompagnement méthodologique et juridique dans la réception et le prétraitement des demandes des administrés en la matière.

Le barème de cotisation annuelle & optionnelle RGPD (2018-2021 est de 550 €/ an pour les communes entre 1001 et 2000 habitants.

Adopté à l'unanimité.

IV. Composition des commissions de contrôle –listes électorales

Monsieur le Maire expose qu'il convient de nommer deux membres du conseil municipal, un titulaire et un suppléant, pour constituer la commission de contrôle des listes électorales. Il ajoute que le maire et les adjoints ne peuvent pas être candidats.

Sont nommés M. Thierry FRETILLERE titulaire,
M. Mickaël GILLARDEAU suppléant.

Adopté à l'unanimité.

- IV. Tarifs 2019;

M. le Maire propose de maintenir les tarifs 2018 sur 2019 comme suit :

Transport scolaire :

| | | |
|----------------|---------|----------------------------------|
| 1 enfant | 13.20 € | } Tarifs au mois (matin et soir) |
| 2 enfants | 24.00 € | |
| 3 enfants | 33.00 € | |
| 4 et 5 enfants | 37.00 € | |

1 enfant 6.80 → Tarif au mois (matin ou
1 enfant pour un voyage / jour (matin ou soir) : 0.70 €

Garderie :

| | |
|---|---------|
| 1 enfant pour ½ journée (matin ou soir) : | 1.40 € |
| 1 enfant / jour (matin et soir) : | 2.60 € |
| - Forfait par mois : | |
| 1 enfant / jour | 20.40 € |
| 1 enfant pour ½ journée | 10.70 € |
| 3 enfants | 51.00 € |
| 3 enfants pour ½ journée | 22.00 € |

Repas de la cantine scolaire

- Enfants : 2.00 €
- Adultes enseignants: 4.80 € stagiaires : 2.60 €

Un repas minimum a été instauré pour les familles ne payant pas la cantine. Celui-ci ne fera pas l'objet de facturation.

Concessions au cimetière

| | |
|---|-----------|
| CONCESSIONS : | |
| - 1 concession jusqu'à 4.80 m ² (1.60x3) | 150.00 € |
| - le m ² supplémentaire | 45.00 € |
| COLUMBARIUM | |
| - location sur 10 ans | 510.00 € |
| - années supplémentaires 5 ans | 255.00 € |
| - année supplémentaire 1 an | 60.00 € |
| - vente | 1100.00 € |
| - dépôts provisoires : 22 € / mois pour une durée maximum de 12 mois. | |

Redevance assainissement

- abonnement : 43.00 €
- le mètre cube : 1.20 €
- redevance collecte agence Adour Garonne : 0.250 € / m³
- travaux de raccordement au tout à l'égout : 1220 €
 - mètre linéaire au-delà de 30 m : 51 €

Salle des Fêtes

| LOCATION : | SALLE | | CUISINE |
|---|-----------------|------------------|---|
| | 1 jour | 2 jours | |
| - étrangers à la commune : (Associations étrangères) | 138 € | 270 € | 135.00 € |
| - particuliers à la commune : | 100 € | 125 € | 84.00 € |
| - Associations de la commune (à partir de la 3 ^{ème} manifestation) | gratuit 92 € | gratuit 112 € | 66.00 € (<i>dès la 1^{ère} manifestation</i>) |

Utilisation de la salle des fêtes à l'année pour des associations extérieures à la commune : 100 €

CHAUFFAGE (pour tout le monde) 75 € 105 €

CAUTION (pour tout le monde) 400.00 €

VAISSELLE

| | | | |
|-------------------------------|----------|-----------------------------------|----------|
| - verres à eau et à vin | 1.00 € | | |
| - assiettes plates et creuses | 3.30 € | - tasse à café | 3.20 € |
| - coupes à champagne | 1.10 € | - couteau | 1.55 € |
| - assiettes à dessert | 2.60 € | - fourchette, cuillère à soupe | 0.50 € |
| - verres apéritifs | 0.85 € | - cuillère à dessert | 0.35 € |
| - verres digestifs | 1.25 € | - petite louche inox | 4.00 € |
| - verres ordinaires | 1.00 € | - grande louche inox | 5.35 € |
| - plat inox | 20.00 € | - corbeilles à pain | 5.00 € |
| - pichet inox | 14.00 € | - plateaux roses | 18.00 € |
| - pichet polycarbonate | 8.00 € | - fouet inox | 10.00 € |
| - soupières inox | 13.00 € | - coupe pain boulanger | 105.00 € |
| - essoreuse à salade | 120.00 € | - écumoire inox D16 | 9.00 € |
| - Grille inox | 6.50 € | - bac plein gastro inox prof. 150 | 22.00 € |
| - Plaque pâtisserie | 7.50 € | - bac plein gastro inox prof 100 | 15.00 € |
| - Pince gastro | 9.00 € | - bac plein gastro inox prof 65 | 12.00 € |
| - Percolateur 120 tasses 15l | 225.00 € | - couvercle gastro inox | 9.00 € |

Salles Annexes

Location : 50 € pour les particuliers domiciliés sur ST CLAUD

Gratuit pour les associations et les permanences.

Caution : 100 €

Rappel sur les conditions de location :

Nombre maximal de personnes pour un repas : 50

Repas froid uniquement sans faire de cuisine.

Droits de place, marchés et occupation saisonnière par les commerçants de ST CLAUD

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L 2122-1 à L 2122-3 et L 2125-1 à L 2125-6 ;

Vu le code de la voirie routière et notamment son article L 113-2 ;

Considérant que les collectivités territoriales peuvent délivrer, sur leur domaine public, des autorisations d'occupation temporaire, que ces actes unilatéraux sont précaires et peuvent être révoqués à tout moment par la personne publique propriétaire ;

Considérant qu'ils ne confèrent pas de droits réels à l'occupant et sont soumis au paiement d'une redevance notamment lorsque l'activité concernée est commerciale,

►Droits de place lors des marchés et autres:

- Stationnement camions outillage : 100.00 €
- Emplacements 4.20 €

►Occupation du domaine public par les commerçants de ST CLAUD à des fins commerciales :

- Saison estivale : 1.10 € / ml

Photocopies

Photocopie noir et blanc :

Format A4 : 0.30 €

Format A3 : 0.40 €

Adopté à l'unanimité

V. Convention de mise à disposition d'un local du Tiers-Lieu;

M. le Maire expose que la poste réorganise son service de levé et de distribution du courrier. A ce titre, le directeur d'établissement de la Rochefoucauld l'a contacté afin de trouver une solution pour permettre à ses facteurs d'avoir un local pour les accueillir lors de leur pause méridienne.

Il propose de mettre à leur disposition la partie tisanerie du tiers-lieu sise dans l'ancien bâtiment qui abritait la trésorerie de ST CLAUD.

Il précise que cette autorisation est accordée dans le cadre d'une utilisation non exclusive est à titre précaire et révoquant, du lundi au samedi de 11h30 à 13h30 ;

Le comité d'animation tiers-lieu a été consulté pour avis et a sollicité une participation de la Poste à l'acquisition de matériel.

Il est proposé de demander une participation financière de 50 € mensuellement pour pallier aux frais d'utilisation ;

Adopté à l'unanimité.

VI. : Remboursement destruction nids de frelons asiatiques

M. le Maire rappelle que depuis 2017, les membres du conseil municipal ont pris la décision de continuer la campagne de destruction des nids de frelons asiatiques que le département avait lancé. Il a été décidé que la commune participait financièrement à hauteur de 50% du montant des interventions de destructions.

Il expose que des administrés ont fait procéder à la destruction d'un nid sur leur propriété à leur frais, et sollicitent maintenant le remboursement de la moitié de cette facture.

Compte tenu de leur méconnaissance de la procédure à suivre pour la destruction des nids de frelons asiatiques, adoptée par la commune, il propose de leur verser la moitié du prix de l'intervention du désinsectiseur soit 50 €.

Adopté à l'unanimité.

VIII. Questions diverses

a) Acquisition d'un logiciel de gestion du cimetière

Monsieur le Maire expose que l'ATD 16 propose aux collectivités de faire l'acquisition d'un logiciel pour la gestion des cimetières. Celui-ci permettrait de faire des recherches beaucoup plus rapides. Il présente le coût de cet achat qui se décompose comme suit :

- Acquisition du logiciel : 470 € TTC
- maintenance annuelle : 470 € TTC
- Vectorisation cimetières : 1200€ TTC

Adopté à l'unanimité.

b) Course Charente Limousine.

Monsieur le Maire expose qu'il a été sollicité pour l'organisation de la course Charente Limousine qui se déroule tous les ans. Le départ de celle-ci s'effectuera sur la commune de ST CLAUD le 6 avril 2019. Le montant à la charge de la commune s'élève à 2000 €.

Il ajoute qu'il avait sollicité l'avis des membres du conseil municipal par mail et qu'hormis les conseillers passant à la mairie régulièrement, seul M. FRETILLERE a répondu.

Il a donc, avec le soutien du club cycliste de ST CLAUD, donné son accord pour l'organisation de cette manifestation sur la commune.

c) Aménagement du Bourg

Monsieur BAUDET informe que le 27 octobre il a reçu avec les adjoints, le président du département, M. BONNAUD et M. SOURISSEAU Vice-président, pour parler de l'aménagement du bourg de ST CLAUD et notamment le barreau que le département s'était engagé à financer. La commune doit poursuivre son étude et le département doit se positionner sur le tracé du futur barreau.

d) Aménagement au Maine Pinaud

M. DUBUISSON expose que lors de la prochaine réunion du conseil municipal il présentera l'aménagement qui sera réalisé dans le village du Maine Pinaud. En effet, celui-ci est maintenant réalisable car M. et Mme PYMERAUD ont fait l'acquisition de la parcelle indispensable à l'aménagement qui facilitera les manœuvres des gros engins dans le carrefour à l'entrée du village.

e) Chemin de Bel Air

Monsieur le Maire expose que le géomètre a procédé à la régularisation du tracé du chemin de Bel Air. Il expose qu'il convient de prendre une délibération afin d'accepter les affectations des parcelles à chaque propriétaire.

Adopté à l'unanimité.

Aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 22h30.